

AB IMMO

Société civile immobilière
Au capital de 12000,00 EUROS
Siège social : 10 , rue Félix Mathé à MOULINS (03000)
Immatriculée au RCS de CUSSET : 981328214

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU
26 AOUT 2026****ORDRE DU JOUR****MISE A JOUR DES STATUTS SUITE A APPORT DE PARTS SOCIALES**

- Modification de la détention du capital social suite à l'apport en nature :

Par :

Alexandre BARBA-GID, artisan, demeurant à MOULINS (03000), 10, rue Félix Mathé,
Né à MOULINS (03000), le 22 décembre 1995

A :

La société dénommée AB INVEST, Société civile au capital de 127 000 Euros, ayant
son siège social à MOULINS (03000), 10, rue Félix Mathé, en cours de constitution.

Des CENT DEUX MILLE (102.000) parts sociales qu'il détient dans le capital de la
société dénommée « AB IMMO ».

**Précision étant ici faite que Monsieur Alexandre BARBA GID a donné son
agrément en sa qualité de gérant conformément à l'article 11.1 des statuts.**

POUVOIRS

- Approbation des pouvoirs donnés à Monsieur Alexandre BARBA GID, avec faculté de
délégation et de substituer, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en
œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous
documents relatifs aux résolutions adoptées.

RESOLUTIONS**1) RESOLUTION CONCERNANT LA MISE A JOURS DES STATUTS**

Est soumise au vote de l'assemblée la modification de la détention du capital social
comme suit :

« ARTICLE 7 : APPORTS - CAPITAL SOCIAL**Article 7.1 : Apports**

A la constitution de la Société, les soussignés font apport à la Société de la somme de
DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €) correspondant à 120000 parts d'une valeur nominale de
ZERO EURO ET DIX CENTIMES (0,10 €).

Les parts ont été souscrites en totalité et n'ont pas été libérées (précision étant ici
faite qu'elles l'ont été depuis).

Souscripteurs	Nombre de parts souscrites	Montant total de l'apport
Alexandre BARBA-GID	102.000 parts	10.200 €
Julien BARBA-GID	6.000 parts	600 €

Nicolas BARBA-GID	6.000 parts	600 €
Florencio BARBA-GID	6.000 parts	600 €
Total	120.000 parts	12.000 €

La libération du capital social interviendra sur appel de fonds de la gérance et selon les modalités fixées par cette dernière.

Aucun des apports n'a été effectué avec des biens communs.

Article 7.2 : Capital Social souscrit

Le capital social souscrit est fixé à la somme de **DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €)**.

Il est divisé en 120.000 parts sociales de ZERO EURO ET DIX CENTIMES (0,10 €) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution.

Par suite de l'acte reçu par Maître Pierre DELMAS, Notaire à MOULINS (03000), le 26 août 2026, contenant les statuts de la société « AB INVEST » aux termes duquel Monsieur Alexandre BARBA-GID a fait apport en nature des 102.000 parts qu'il détient dans le capital de la société « AB IMMO » à la société civile dénommée « AB INVEST »,

Les parts sociales numérotées de 1 à 120.000 sont désormais attribuées comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts souscrites	Numéro des parts
AB INVEST	102.000 parts	1 à 102.000
Julien BARBA-GID	6.000 parts	102.001 à 108.000
Nicolas BARBA-GID	6.000 parts	108.001 à 114.000
Florencio BARBA-GID	6.000 parts	114.001 à 120.000
Total	120.000 parts	

Le reste de l'article est inchangé.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2) RESOLUTION CONCERNANT LES POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Alexandre BARBA GID, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées et d'accomplir toutes les formalités légales avec faculté de se substituer et avec faculté de délégation en cas d'empêchement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Le Gérant.